

En tant que député représentant cette grande partie de la ville de Hull qui est située dans le comté de Gatineau, et en tant que représentant de la plus grande partie du comté où sont situées les propriétés de la Commission de la capitale nationale, du côté québécois, je m'opposerai à la formation d'un tel district dans l'immédiat. Mais, je n'hésiterai pas cependant à participer à une réalisation psychologique dans l'immédiat, pour en arriver à une réalisation physique ou géographique ou politique plus tard, dans un avenir plus ou moins rapproché.

Mais en autant que:

1) La partie québécoise reçoive sa part d'édifices fédéraux;

2) L'aménagement de l'immense territoire de la capitale nationale du côté québécois se fasse avec plus de diligence, et que les promenades, routes, parcs actuellement en friche deviennent une réalité d'ici cinq ans;

3) Qu'un vaste réseau d'écoles—qui est une condition importante—soit construit en territoire ontarien et en terre québécoise couvrant toute la région de la capitale nationale. Ces écoles seront fédérales et ne serviront qu'à ceux qui veulent se tailler une carrière dans le service civil; elles auraient les mêmes standards d'enseignement et seraient bilingues et biculturelles. Ce sera là la cristallisation de tous les écrits et de toutes réformes préconisées depuis un siècle chez nous. Le niveau scolaire serait celui du secondaire;

4) Construction de deux ponts, soit ceux de l'île Lemieux et de Britannia-Deschênes, qui enjambreront l'Outaouais aux deux points névralgiques déjà recommandés par les comités de la CCN, soit réalisée simultanément. Voilà ce que j'appelle mon district fédéral psychologique. Ce projet motivera l'action future que les gens qui habitent la région de la capitale nationale seront appelés à approuver;

5) Que la nouvelle capitale devienne bilingue dans toutes ses structures économiques, sociales, culturelles et administratives.

Si le district fédéral n'est pas aujourd'hui en voie de devenir une réalité prochaine, il faut s'en prendre à la Commission de la capitale nationale qui a négligé de faire les recommandations appropriées aux divers ministères, surtout à celui des Travaux publics, duquel elle relève.

Ai-je besoin de vous dire qu'elle possède des territoires sur les deux côtés de la rive de l'Outaouais et qu'elle n'a jamais recommandé à quelque ministère que ce soit de construire des édifices du côté québécois?

Le rôle de la Commission est inscrit en blanc et noir. Dans l'Annuaire du Canada de 1961, on peut lire:

[M. Isabelle.]

Coordonner l'aménagement des terrains publics de la région de la Capitale nationale directement dans le domaine de l'urbanisme et de la construction, en collaborant avec les municipalités, en aidant en matière d'urbanisme et de financement à la réalisation des travaux municipaux, en consultant...

Et je vous prierais de bien remarquer ceci:

...le ministère des Travaux publics au sujet de...

Voilà le point.

...la localisation et de l'aspect extérieur de tous les édifices fédéraux dans les 1,800 milles carrés de la région de la Capitale nationale.

Il n'y a rien qui dit que la commission devrait s'étendre plus d'un côté que de l'autre, et je ne vois pas pourquoi le côté québécois serait plus négligé que celui de l'Ontario. C'est la région de la Capitale nationale.

Il faut admettre que la CCN a fait beaucoup pour l'aménagement du territoire de la Capitale nationale; cependant à la lueur de ces vues, j'espère qu'elle fera plus et beaucoup mieux dans le futur si elle veut que la partie du Québec puisse être en mesure de participer à ce rêve déjà vieux d'un demi-siècle.

En terminant, permettez-moi d'ouvrir une page sur cette région, riche en histoire et en beauté naturelle, qui a fait rêvé les poètes et les écrivains.

Je pourrais citer des dizaines d'auteurs qui ont admiré les merveilles de cette région qu'est la Gatineau. Mais, je me contenterai d'en citer deux. Le premier, M. Herbert Marshall, déclarait en témoignant, en 1956, devant le comité parlementaire qui avait été chargé, comme on le sait, d'étudier le travail de la Commission du district fédéral, comme elle était connue à cette époque, et dont le rôle était de veiller à l'exécution du plan de la Capitale nationale et de présenter un rapport à ce sujet:

L'accès facile à cette magnifique région naturelle pour Ottawa et Hull, est un atout précieux non seulement pour les habitants de cette région mais aussi pour les visiteurs, qu'ils viennent de près et de loin, sa sauvage beauté naturelle, la variété de sa flore et de sa faune, les endroits pittoresques, ses lacs et ses cours d'eau, le terrain montagneux, tout contribue à en faire un paradis pour l'excursionniste, le campeur, le skieur et pour tous ceux qui aiment l'aspect inchangé de la nature et tout cela répond aux besoins de la beauté calme et apaisante des bois canadiens.

Ici aux portes de la Capitale, on peut voir à son meilleur le renouveau du printemps, l'abondance de la vie chez les oiseaux, les fleurs, les animaux et les arbres l'été, le glorieux coloris de l'automne, la blancheur nette et le stimulant des scènes d'hiver.

Et que penser de mon deuxième témoignage, peut-être plus éloquent que le premier, qui fut rendu par M. Percy Sparks dont les ancêtres sont arrivés dans notre région avant le colonel By.

Dix minutes après avoir quitté les édifices du Parlement, le visiteur traversera la rivière Outaouais et parviendra à l'endroit même où Philémon